Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le 23/09/2025
ID : 062-246200364-20250923-DEC_2025_029-CC

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Nomenclature ACTES : 7.10

DEC_2025_ 029

DECISION

Portant sur le renouvellement d'adhésion à l'association POLENERGIE
Association loi 1901

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération C070720_D010 du Conseil Communautaire en date du 7 juillet 2020 déposée en Sous-préfecture de Lens le 9 juillet 2020, confiant au Président les délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération C061224_D40 du Conseil Communautaire en date du 06 décembre 2024 déposée en Sous-préfecture de Lens le 13 décembre 2024, confiant au Président de nouvelles délégations, conformément aux articles L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°8 du Bureau en date du 28 septembre 2022, portant adhésion de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin à l'association Pôlénergie.

Considérant l'utilité pour la direction Aménagement, Grands Projets et maitrise d'ouvrage et pour la Direction du développement économique de s'appuyer sur l'expertise de l'association,

Considérant l'intérêt de co-animer avec la communauté d'agglomération de Lens Liévin la filière énergie sur le territoire,

DECIDE

Article 1 : De renouveler l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'association PÔLENERGIE.

Article 2 : De signer les actes y afférents.

Article 3 : Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 500 € sont prévus au budget primitif 2025 sur l'imputation au budget principal / Fonctionnement/ Ligne de Crédit 11857.

Article 4 : La présente décision sera mise à la disposition des membres de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin lors de la prochaine réunion.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Lens, le 23 septembre 2025

Le Président,



Sylvain ROBERT.